



Amende excès de vitesse en entreprise

Par Joanny89

Bonjour, suite à un excès de vitesse que j'ai commis en entreprise, mon employeur a reçu une contravention qu'il m'a remis. Après régularisation de celle ci je me suis rendu compte qu'il n'aurait pas du me la confier mais me dénoncer avant en tant que conducteur avant tout règlement. A ce jour mon employeur a reçu un avis de contravention pour non denonciation de 450 euros qu'il me demande de régler...suis je pénalement responsable? Dois je payer cette amende ? Cordialement
Meilleurs voeux!